



ÉTATS GÉNÉRAUX DU CŒUR DE VILLE D'ALÈS - ACTION N°7 STATIONNEMENT EN ZONE A

La mise en place concomitante des nouveaux horodateurs imposés par le changement de la loi - avec saisie de la plaque d'immatriculation - et de la 1^{ère} heure de stationnement de surface offerte par la Ville d'Alès dans la zone A (hyper centre) a généré des incompréhensions.

Max Roustan, maire d'Alès, rappelle que les tarifs - au-delà de la gratuité de la 1^{ère} heure - sont les mêmes qu'en 2017 et que ces tarifs avaient été expressément demandés lors des ateliers des États généraux afin de favoriser la rotation en cœur de ville dans l'intérêt des commerces, qu'il convient d'aider.

Pour autant et suite aux remarques de nombreux usagers, **le maire d'Alès proposera une baisse des tarifs de la zone A dès que possible.**

Ces tarifs, qui seront soumis au vote du conseil municipal du 12 février, seront les suivants :

- 1h : gratuit une fois par jour (Montpellier pas de gratuité, Nîmes et Narbonne 30 minutes une fois par jour, Arles et Carcassonne 15 minutes, ...)
- + 30 min soit 1h30 = 2 € au lieu de 3 €
- + 1h soit 2h = 3,50 € au lieu de 7 €
- + 2h soit 3h = 7 € au lieu de 10 €
- ... jusqu'à 8h = 20€

Nouveaux horodateurs, comment ça marche ?

Les nouveaux horodateurs, à Alès comme dans toutes les villes de France réclamant votre numéro d'immatriculation, il vous est conseillé de l'avoir sur vous ou de prendre votre plaque en photo avec votre smartphone.

Par ailleurs, afin de faciliter l'utilisation des nouveaux horodateurs, la Ville d'Alès met à disposition des usagers une vidéo pédagogique, consultable via le lien suivant : <http://bit.ly/2Dqcvhw>

VOTRE SERVICE
COMM'